

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 15 décembre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 177 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Didier KHELFA - Mireille BALLETTI représentée par Nathalie FEDI - André BERTERO représenté par Patrick APPARICIO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Odile BONTHOUX représentée par Maurice CHAZEAU - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Jean-David CIOT représenté par Stéphane MARI - Robert DAGORNE représenté par Joël MANCEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Pascale MORBELLI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Daniel GAGNON représenté par Philippe CHARRIN - Jean-Pierre GIORGI représenté par Bernard DESTROST - Eliane ISIDORE représentée par Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Pierre MAGGI représenté par Olivier GUIROU - Richard MALLIE représenté par Philippe ARDHUIN - Rémi MARCENGO représenté par Gérard GAZAY - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD - Stéphane PAOLI représenté par Irène MALAUZAT - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Roland GIBERTI - Roger PIZOT représenté par Olivier FREGEAC - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Bernard RAMOND représenté par Régis MARTIN - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Henri CAMBESSEDES - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michel AZOULAI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-François CORNO.

Signé le 15 Décembre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 24 Janvier 2017

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Guy ALBERT - Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Philippe DE SAINTDO - Sylvaine DI CARO - Nouriat DJAMBAE - Samia GHALI - Philippe GRANGE - Michel ILLAC - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Bernard MARANDAT - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Yves MESNARD - Pierre MINGAUD - Jérôme ORGEAS - Elisabeth PHILIPPE - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Maxime TOMMASINI.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECO 011-1375/16/CM**

**■ Modalités d'organisation du Technopôle de l'environnement Arbois - Méditerranée suite à son intégration à la Métropole  
MET 16/2139/CM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par courrier du 17 octobre 2016, le Préfet des Bouches-du-Rhône a transmis au Président du Syndicat Mixte Europôle Méditerranéen de l'Arbois, au Président du Conseil Régional PACA, à la Présidente du Conseil Départemental 13 et au Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, l'arrêté de fin d'exercice des compétences de ce syndicat Mixte et le transfert de l'ensemble de son personnel et de l'ensemble de ses biens, droits et obligations à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. La date d'effet de l'arrêté préfectoral est le 31 décembre 2016.

Lors de sa séance du 17 octobre 2016, le Conseil de la Métropole a délibéré pour prendre acte de la dissolution du Syndicat Mixte, du transfert de son personnel, de ses biens, droits et obligations à la Métropole avec un rattachement au Conseil de Territoire du Pays d'Aix à la date du 31 décembre 2016.

Cette délibération a posé le principe d'une organisation répondant aux préoccupations des élus, des partenaires et des experts scientifiques et universitaires avec la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité scientifique.

En effet, il est nécessaire de mettre en place une organisation de pilotage adaptée au fonctionnement quotidien du Technopôle qui se caractérise par une proximité avec les technopolitains et une capacité de réactivité pour répondre aux demandes et besoins d'intervention des partenaires et résidents.

Pour mémoire, le Syndicat Mixte gérant le Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée était gouverné par un Comité Syndical composé de 9 Conseillers départementaux, 7 Conseillers communautaires et un Conseiller régional (avec autant de suppléants) présidé par Jean-Marc PERRIN, Conseiller Départemental, Adjoint au Maire d'Aix-en-Provence.

Ainsi, il est proposé la création de deux instances : un Comité de Pilotage et un Comité Scientifique.

**- Le Comité de Pilotage**

Le Président du Comité de Pilotage sera désigné par le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition de la Présidente du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Il sera composé de treize membres et respectera les grands équilibres institutionnels :

- Six élus métropolitains :

La Présidente du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant ;

Signé le 15 Décembre 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 24 Janvier 2017

Le Vice-président de la Métropole en charge du territoire numérique et de l'innovation technologique ;

Le Vice-président de la Métropole en charge du développement des entreprises et des zones d'activités ;

Le Conseiller Métropolitain, membre du Bureau de la Métropole, en charge de la stratégie environnementale, du plan climat, de la prévention des risques ;

Le Conseiller Métropolitain, membre du Bureau de la Métropole en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjoint au maire de Marseille

Le Conseiller Métropolitain, vice-président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix en charge du développement économique et de l'emploi ;

- Deux élu(e)s représentant la Région PACA. Ils (elles) devront être désigné(e)s par cette dernière.

- Deux élu(e)s représentant le Département des Bouches-du-Rhône. Ils (elles) devront être désigné(e)s par ce dernier.

- Un(e) élu(e) représentant la Ville d'Aix en Provence. Il (elle) devra être désigné(e) par cette dernière.

- Un(e) représentant(e) de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence. Il (elle) devra être désigné(e) par l'institution dont il (elle) dépend.

- Un(e) représentant(e) de Aix Marseille Université. Il (elle) devra être désigné(e) par l'institution dont il (elle) dépend.

Le Comité de Pilotage aura pour mission de définir les grands axes de développement du Technopôle au service du territoire métropolitain et du Pays d'Aix, le Technopôle gardant comme objectifs principaux le développement de synergies entre le monde économique et celui de l'Enseignement Supérieur Recherche dans les domaines de l'environnement et du développement durable ainsi que l'aménagement des zones qui lui sont confiées, notamment la Zac du Petit Arbois et celle du Tourillon.

Ses réflexions se feront dans le cadre du schéma de développement économique métropolitain et en lien étroit avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Le Comité de Pilotage se réunira au minimum trois fois par an et émettra des avis transmis au Conseil de la Métropole et au Conseil de Territoire.

La durée de la participation des membres au Comité de Pilotage sera liée à celle des assemblées délibérantes ou institutions qui les ont désignés.

#### **- Le Conseil Scientifique**

Le Conseil Scientifique du Technopôle de l'Arbois existe depuis de nombreuses années. Il est proposé de le reconduire en le faisant évoluer (cf annexe jointe).

Il est composé de personnalités qualifiées de renom telles que Philippe Busquin (Ancien Commissaire Européen Chargé de la recherche scientifique) Gilles Bœuf (Ancien Président du Museum National d'Histoire Naturel) Alain Bensoussan (Membre de l'Académie des Sciences et Ancien Président du Centre National d'Etudes Spatial) Marc Guillaume (économiste) François Houllier (PDG de l'INRA) Jean-Paul Moatti (PDG de l'IRD), Pâris Mouratoglou (ancien PDG d'EDF énergies nouvelles) ...

Sa composition future devra s'adapter à l'évolution de l'écosystème scientifique et industriel, notamment dans les domaines des risques environnementaux et du numérique.

Il est animé par le professeur Daniel Nahon (un des fondateurs du Technopôle et actuel Président du directoire de la recherche d'AMU).

Le Conseil Scientifique aura pour mission d'accompagner spécifiquement le Technopôle sur son développement scientifique (recherche fondamentale et recherche appliquée) en liaison avec les applications industrielles qui peuvent en découler.

Il se réunira deux fois par an.

Il émettra des avis et propositions d'actions au Comité de Pilotage.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2016\_CT2\_107 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016 ;
- La délibération ECO 002-17/10/16 CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 ;
- L'arrêté mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat mixte d'étude, d'aménagement, d'équipement et de gestion de l'Europole Méditerranéen de l'Arbois pris par le Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 17 octobre 2016 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 décembre 2016

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvée la création du Comité de Pilotage du Technopôle de l'Environnement Arbois Méditerranée dans la composition définie ci-avant exposée.

#### **Article 2 :**

Est autorisée la reconduction du Conseil Scientifique du Technopôle de l'Environnement Arbois dans les termes définis ci-dessus.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à engager les discussions avec les partenaires afin qu'ils participent à ces deux instances de gouvernance.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Territoire numérique et Innovation  
technologique

Gérard BRAMOULLÉ